



Procès-verbal de la réunion du bureau de l'ASGVG du
16 Septembre 2020 à 16h30

Membres du bureau présents :

- Mr Cyril MIGNON, Président de l'association sportive
- Mr Alain BOUVIER, Trésorier
- Mr Jean-Louis SCHNEIDER, Secrétaire
- Mme Hélène MALVY, Capitaine des Jeux
- Mr Jean-Yves DUCROQUET, Responsable Animations Semaine

Membre du bureau absent – excusé :

Ordre du jour :

- Renforcement du bureau avec Theo HENRY
- Point financier actuel et projeté fin d'année connaissant les dépenses à venir
- Cotisation AS 2021 fonctionnement avec la cotisation membre
- Possibilité d'un avoir partiel de la cotisation 2020 sur cotisation 2021 ?
- Divers – Actualités SEGB

1. Renforcement du bureau avec Theo HENRY

Nous avons reçu le 1^{er} Septembre un courrier de la part de Théo HENRY, qui a le souhait de s'investir au sein de l'AS sur le sujet des Animations Week-End.

Pour votre information, Théo est membre du Club et de l'AS depuis Janvier 2017, il a 20 ans, est joueur de l'équipe Messieurs, participe aux promotions / divisions / coupe de la ligue et est très assidu sur le Club.

Un vote est proposé aux membres du bureau, afin de renforcer celui-ci dans le cadre des prérogatives des statuts article 14 « Faculté pour le bureau de se compléter », dans la mesure où la mission Animation Week-End était vacante depuis quelques années suite au changement de poste d'Hélène MALVY pour le poste de Capitaine des Jeux.

Résultat du Vote : Pour à l'unanimité des présents.

Théo HENRY est désigné par les membres du bureau au rôle de **Responsable Animations Week-End**, pendant la durée du mandat restant à courir jusqu'à l'AG de l'exercice 2022 qui se tiendra au 1^{er} trimestre 2023.

La prochaine AG 2021, devra se prononcer sur la ratification de Théo HENRY à ce poste.

2. Point financier actuel et projeté fin d'année connaissant les dépenses à venir

Alain BOUVIER, le Trésorier a préparé un compte de résultat à date du 15/09/2020. Celui-ci fait état de recettes et dépenses très réduites par rapport au budget prévisionnel, pour cause d'annulation Covid-19 des différentes compétitions de Mars à Aout 2020.

Ecart significatif des Dépenses

- Inscription aux compétitions : 3000 € de moins que le prévisionnel
- Frais de compétition : 6000 € de moins que le prévisionnel
- Organisation Animations : 1700 € de moins que le prévisionnel

Ecart significatif des Recettes

- Licence et Cotisation : 700 € de moins que le prévisionnel
- Organisation Animation : 2000 € de moins que le prévisionnel
- Subventions : **1700 € de plus** que le prévisionnel
 - 1 900 € Grand Paris-Sud
 - 400 € Jeune Joueur sur liste Ministérielle (Ilan)
 - 1500 € Projet Haut niveau (Hélène, Thierry)
 - 200 € Ligue de Golf IDF (Performance Club)
 - 1500 € FFGolf (projet décrit mais non réalisé pour cause Covid)
- Dons : 9000 € de moins que le prévisionnel
 - La société de Mr LEMENS est en difficulté pour cause Covid, et ne pourra pas participer
 - SEGB-VG regarde ce qu'il est possible de faire
 - APILOG regarde ce qu'il est possible de faire

Reste à couvrir les frais liés au championnat départemental (400 €).

Même en l'absence de dons complémentaires et tout en reportant à 2021 les 1500 € de la FFGolf (projet décalé), le résultat prévisionnel est prévu **positif**.

3. Cotisation AS 2021 fonctionnement avec la cotisation membre

Jean-Louis Schneider explique au bureau le mode de fonctionnement envisagé à 2021.

Les dates d'inscription étant toutes recalées au 1^{er} Janvier.

Les personnes et les entreprises qui souhaitent prendre un abonnement 7/7 au Club se verront proposer un abonnement incluant la cotisation AS. Pas d'exception.

Le prix de base pour un adulte sera de 2.190 € + 70 € = soit 2.260 €

Le tarif à 2.190 € aurait dû augmenter de 2% : 43 €.

Cette augmentation est ajournée voir point 4.

Tous les renouvellements de cotisations devront être pris dans le courant du mois de janvier. SEGB-VG, fera son possible pour donner un état régulier des abonnements, et procédera à un décompte vers mi-janvier puis fin-janvier qu'elle transmettra au Trésorier de l'ASGVG, pour établissement d'une facture, avec un règlement à réception de facture.

Un décompte dans l'été, puis à l'automne sera également réalisé pour couvrir les cas d'inscriptions tardives.

Le montant de la cotisation AS reste à 70 € pour tous les membres, mais sa facturation sera faite sur le montant HT au taux de la TVA en vigueur. La SEGB-VG devant s'acquitter dans ce cas du paiement de la TVA.

Un abonnement Entreprise de X droits de jeu, donnera lieu au paiement de X cotisations AS, avec inscription d'un maximum de X membres AS personnes physiques, au choix du gérant de l'Entreprise.

Le paiement des Licences et Droits de Jeu Fédéral, restent quant à eux à faire directement par chèque à l'ordre de l'ASGVG.

4. Possibilité d'un avoir partiel de la cotisation 2020 sur cotisation 2021 ?

Il est difficile de le faire apparaître officiellement.

La non-augmentation des 2% du tarif de base fera office de remise pour les membres 2020.

Penser à la présenter / en faire la démonstration lors de l'AG.

5. Divers – Actualités SEGB

Jean-Louis SCHNEIDER se réjouit de la bonne tenue des finances de l'ASGVG malgré le contexte Covid.

La SEGB-VG se porte bien et constate un Chiffre d'Affaires en progression notamment grâce à l'apport de nombreux joueurs au Greens-Fee.

Le terrain et les infrastructures (practice, point snack, lavage) continuent d'évoluer.

En revanche les projets de construction des bâtiments ont été fortement temporisés du fait des inquiétudes liées au Covid.

La restauration est maintenant dirigée par un responsable de la restauration.

Fait à Bondoufle le 16 Septembre 2020, pour faire valoir ce que de droit.

Le Président

Le Secrétaire

Un membre du bureau